

TRANSACTION ET DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Objectifs pédagogiques et opérationnels

Connaître l'ensemble des diagnostics immobiliers en résidentiel
Comprendre et savoir interpréter les conclusions d'un diagnostic

Pré requis

Aucun

Public

Négociateurs en vente
Chargés de location - Gestionnaires
Juristes non spécialistes
Collaborateurs de services techniques

Suivi et validation

Rapport de connexion
Questions orales ou écrites (QCM)
Evaluation de la formation en ligne

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Chaque exposé est suivi d'un mini-cas pratique
Projection du support de formation
Assistance technique à la connexion et à l'utilisation de l'outil de visioconférence

Durée – Modalités

3h30
Présentiel ou distanciel synchrone
(classe virtuelle)

PROGRAMME DETAILLE

1. INTRODUCTION

Le contexte réglementaire
L'objectif multiple des diagnostics

2. LES DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DE LA VENTE ET DE LA LOCATION

L'amiante, le gaz, l'électricité, le plomb, le DPE (à jour des décrets de la loi Climat et Résilience), les termites, les mûres, l'assainissement collectif et le mesurage Loi Carrez
Le diagnostic bruit
Le carnet d'information du logement
Le certificat de conformité des appareils de chauffage au bois
Les études de sol préalable
Champs d'application des différents diagnostics
Contenu des différents diagnostics
Sanctions du défaut de diagnostics

3. LES DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES HORS TRANSACTIONS

Le diagnostic technique global
Le DPE collectif
L'audit énergétique
Le diagnostic amiante dans le cadre des travaux ou de la démolition

4. QUESTIONS DIVERSES RELATIVES AUX DIAGNOSTICS REGLEMENTAIRES

Le diagnostiqueur

Quels sont les prérequis indispensables à l'exercice de l'activité de diagnostiqueur ?

Le rapport

Quels sont les points de vigilance à avoir dans le cadre de la lecture d'un rapport ?

La lecture du DPE

Comment bien lire et interpréter le nouveau DPE ?

Les contentieux

Dans le cadre de la vente

Dans le cadre de la location

Formation éligible au renouvellement de la carte des professionnels de l'immobilier conformément au décret n°2016-173 du 17/02/2016.